

VOD : Directives patrimoniales anticipées

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Public concerné

Tout public traitant de la vulnérabilité des majeurs

Prérequis

Connaissances générales en droit patrimonial de la famille

Objectifs

- Conseiller des alternatives aux mesures de protection judiciaire des majeurs vulnérables
- Conseiller des alternatives au mandat de protection future
- Savoir conseiller le majeur et sa famille dans l'anticipation patrimoniale de l'état de vulnérabilité

Contenu

Découvrez cette vidéo : "Directives patrimoniales anticipées"

Durée : 1H

Expert : RAOUL CORMEIL Gilles, Professeur à l'Université de Bretagne Occidentale
TRAVELY Benjamin, Notaire

- Quelle place pour les directives patrimoniales anticiper ?
- A qui les suggérer ?
- Quand et comment les conseiller ?

Conscient du besoin plus grand de prise en charge des personnes vulnérables, le législateur a introduit de nombreux dispositifs pour anticiper sur la protection future. La situation de pandémie a révélé que ces dispositifs étaient insuffisamment connus et mis en œuvre.

L'efficacité du mandat de protection future et des directives anticipées patrimoniales est conditionnée à une bonne rédaction des clauses de l'acte.

Pour y parvenir, il est nécessaire de répondre à trois questions :

- Quel est le rôle exact du notaire dans le mandat de protection future ?

- Quelle est la liberté contractuelle qui est laissée au rédacteur de l'acte ?
- Quels sont les atouts et les faiblesses du mandat de protection future en cas de besoin immédiat de protection juridique sur les autres modes d'anticipation ?

Modalités pédagogiques

- Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

- Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

- Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires

Conditions générales de location

- Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant **14 jours** dans votre espace personnel : onglet "**Location de vidéos**"